

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHÈSE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 6 décembre 2016

Le 32^{ème} comité stratégique s'est réuni le 6 décembre 2016, de 9 heures 37 à 12 heures 30, sous la présidence de Monsieur Yannick BLANC.

L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent comité stratégique ;
- présentation de l'ensemble des membres du comité stratégique dans sa nouvelle composition ;
- premier bilan des orientations stratégiques 2016 ;
- adoption d'une proposition d'orientations stratégiques 2017.

Ouverture de la séance par le président de l'Agence, approbation des minutes du précédent comité stratégique

Après avoir accueilli les membres du comité stratégique, le président rappelle l'ordre du jour puis met aux voix les minutes du comité stratégique du 21 septembre 2016.

Mme BUSSON, personnalité qualifiée, revient sur son intervention en page 21 : « *Mme BUSSON souhaite faire le lien entre l'échelon local et national. Il y a traditionnellement deux réunions par an qu'organise l'Agence avec les référents régionaux et une avec les référents départementaux...* ». Elle souhaite compléter sa phrase par la précision suivante : « *... en invitant pour une partie du temps de rencontre les membres du comité stratégique* ».

Par ailleurs, Mme BUSSON s'interroge sur la forme des comptes rendus et leur publication en externe, laquelle doit permettre de rendre les décisions et orientations du Comité stratégique du service civique plus lisibles.

Mme PAOLETTI, directrice générale de l'Agence, confirme que les textes prévoient la publication des minutes du comité stratégique. Elle vérifiera que ces minutes, une fois approuvées, soient systématiquement mises en ligne sur le site internet de l'Agence du service civique.

Les minutes du précédent comité stratégique sont approuvées à l'unanimité, sous réserve de la modification demandée en séance par Mme BUSSON.

Le président souhaite la bienvenue à Mme DAAM, directrice de cabinet de M. Patrick KANNER, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports. Mme DAAM a souhaité intervenir devant le comité stratégique ce jour afin d'effectuer un point d'actualité sur le processus d'adoption de la loi « Egalité et Citoyenneté ».

Le président lui cède la parole.

Présentation du projet de loi « Egalité et Citoyenneté » par le cabinet du ministre

Mme DAAM salue les nouveaux membres du comité stratégique, ainsi que les anciens membres dont certains ont participé à l'élaboration du service civique. Elle se félicite du chemin parcouru depuis la création du service civique en 2010, ainsi que des efforts collectifs réalisés en premier lieu par l'Agence du service civique.

Mme DAAM indique qu'à la fin de l'année 2016, le palier de 100 000 jeunes sera presque atteint, 93 000 jeunes s'étant engagés dans le processus. Ce nombre marque une progression relativement importante. Mme DAAM ajoute que ce succès n'était en rien garanti au départ. En

tout état de cause, il a demandé l'implication de l'ensemble des membres du comité stratégique ainsi que de tous les représentants des collectivités territoriales et associations. De nouveaux paliers restent cependant à franchir pour l'année 2017. L'Agence du service civique peut compter sur le soutien plein et entier du gouvernement, soutien qui s'est traduit dans les faits par une augmentation des crédits de l'Agence.

Mme DAAM rappelle ensuite que dans deux jours, un conseil d'administration entérinera le budget de l'Agence du service civique. Des moyens humains supplémentaires ont été dégagés, à la fois pour animer le dispositif et mieux le contrôler. Enfin, les grands projets ministériels ont été mis en place, avec le concours de l'Agence du service civique et du Haut-commissariat à l'engagement. Ces projets se traduisent par la création d'un certain nombre de missions nouvelles depuis l'année 2016.

Le projet de loi « Egalité et Citoyenneté » permettra notamment de donner une nouvelle impulsion à la montée en charge du service civique, avec trois axes forts :

- l'élargissement du vivier des organismes pouvant être agréés ;
- le renforcement des fondamentaux des contours du dispositif de service civique et de sa qualité ;
- l'accroissement des mesures qui marquent la reconnaissance en faveur des jeunes volontaires du service civique.

Mme DAAM salue la présence, à cette réunion, de M. LESTERLIN, député de l'Allier, qui a été partie prenante dans les débats du projet de loi « Egalité et Citoyenneté » en première lecture. Après avoir été présenté devant le Sénat, ce projet de loi reviendra devant l'Assemblée nationale le 20 décembre prochain pour être adopté dans sa version finale, sous réserve du passage devant le Conseil constitutionnel en début d'année 2017. Mme DAAM souligne par ailleurs que le projet de loi a été adopté dans le délai relativement resserré de neuf mois.

S'agissant de l'axe relatif à l'élargissement des organismes agréés, un premier article concerne le service civique « sapeurs-pompiers » et les missions qui peuvent être confiées aux volontaires sous la surveillance d'un sapeur-pompier. Mme DAAM précise que les jeunes peuvent en effet remplir des missions de protection et de lutte contre les incendies, ou encore intervenir lors d'autres sinistres et catastrophes. Ils peuvent également s'investir dans l'évaluation et la prévention des risques, ou encore participer aux secours d'urgence. Une expérimentation a ainsi été menée par l'Agence du service civique avec les territoires concernés ; elle s'est conclue avec succès et a permis de consolider le processus d'élargissement. Les missions sont à présent étendues à l'ensemble du spectre d'intervention des sapeurs-pompiers.

L'article 10 du projet de loi ajoute un certain nombre d'organismes susceptibles d'être agréés, notamment le secteur du logement social (offices HLM), les sociétés publiques locales d'aménagement, les organisations internationales dont le siège est implanté en France, etc.

L'article 12 du projet de loi a, pour sa part, été adopté en dernière lecture le mois dernier. Cet article prévoit d'ajouter au système d'intermédiation actuel une faculté nouvelle d'intermédiation entre personnes morales de droit public. L'objectif est de simplifier le dispositif et de faire en sorte d'impliquer notamment les petites collectivités. Ces dernières seront ainsi en mesure de mobiliser des volontaires du service civique plus facilement qu'elles ne le peuvent actuellement, compte tenu de la complexité du processus à suivre afin de pouvoir s'adjoindre l'appui de jeunes volontaires.

Mme DAAM poursuit en indiquant que les débats parlementaires, au Sénat comme à l'Assemblée nationale, ont particulièrement veillé à rappeler les fondamentaux du service civique et à ne pas transiger sur un certain nombre de points, notamment la qualité des

missions qui étaient offertes. Les grands principes restent l'accessibilité, la mixité, la durée des missions et surtout la non-substitution à l'emploi. L'article 12 *ter* intervient en ce sens à plusieurs niveaux en précisant que « *les missions de service civique sont complémentaires des activités confiées aux salariés ou aux agents publics et ne peuvent se substituer ni à un emploi ni à un stage* ».

Mme DAAM ajoute que la formation des tuteurs devient à présent obligatoire. La formation civique et citoyenne doit, quant à elle, être délivrée au jeune dans les trois mois qui suivent son entrée dans le dispositif.

Pour sa part, le Préfet du département est en charge d'animer le développement du service civique avec l'appui des associations et des collectivités, en lien avec les volontaires du service civique, les organisations syndicales ainsi que les organismes d'accueil et d'information des jeunes. Cette disposition est centrale et vise à donner corps à la mesure dont le but était de doter les services territoriaux d'effectifs dédiés pour suivre la montée en charge du service civique.

Enfin, le dernier axe porte sur l'ensemble des dispositions relatives au statut des volontaires mobilisés. Le projet de loi prévoit notamment une évolution importante puisque les volontaires pourront désormais passer les concours des trois fonctions publiques et ainsi faire valoir dans leur cursus les acquis de leur expérience acquise durant le service civique. L'engagement est en effet reconnu comme une donnée essentielle pour pouvoir passer des concours et favoriser l'insertion dans la vie active future.

Mme DAAM indique que chaque jeune se voit remettre une « carte du volontaire » qui permettra que lui soient appliquées toutes les conditions contractuelles et les avantages financiers dont bénéficient les étudiants des établissements d'enseignement supérieur. Un décret en cours de rédaction rendra opérationnelle la carte du volontaire dès le mois de janvier 2017, une fois le projet définitivement adopté.

Par ailleurs, une mesure telle que le compte personnel de formation permet aux jeunes de demander, par exemple, un financement pour passer le permis de conduire. Elle est ainsi susceptible de lever un frein à la mobilité qu'ils peuvent ressentir, notamment lorsqu'ils sont en recherche d'emplois.

Enfin, les mesures contenues dans la loi El Khomri prévoient que les volontaires en service civique soient également bénéficiaires du compte d'engagement citoyen qui est inclus dans le compte personnel d'activité. Ainsi, les volontaires qui auront effectué un service d'au moins six mois se verront crédités de 20 heures de formation financées par l'Etat. Par ailleurs, un dispositif d'information individualisée en matière de santé leur sera proposé, leur permettant notamment de connaître leurs droits en la matière. En effet, un jeune qui s'autonomise ne connaît pas nécessairement l'ensemble de ses droits, particulièrement s'agissant de sa santé. Cette disposition a été défendue avec force, également par le ministère des Affaires sociales et de la Santé. Elle trouve à présent sa traduction dans le projet de loi.

Enfin, Mme DAAM conclut en expliquant que certaines des traductions des trois axes forts du projet de loi à l'égard du service civique et de son renforcement se retrouvent très directement dans les orientations stratégiques 2017 qui seront exposées au cours de la réunion.

Le président remercie Mme DAAM et s'enquiert d'éventuelles remarques sur l'exposé qu'elle vient de réaliser.

M. LESTERLIN, député, fait observer que la liste des éléments qui ne figurent pas dans le projet de loi après six mois de travail et de réflexion du comité stratégique est très longue. Il déplore notamment l'absence totale d'une véritable prise en main de la gouvernance territoriale et de proximité du service civique. Il regrette que ce projet de loi n'ait pas permis de mettre en œuvre la dimension internationale du service civique, essentielle et nécessaire, voulue par le

président de la République. En conséquence, M. LESTERLIN refuse d'être pris pour caution, même s'il a fait voter positivement ce texte de loi, en vertu de son attachement à la majorité.

M. LESTERLIN tient par ailleurs à exprimer clairement devant le comité stratégique que cette loi est une occasion manquée de réaliser l'objectif annoncé par le président de la République d'une montée en puissance considérable du service civique, qui en changerait même la nature, pour en faire un dispositif ouvert à tous les citoyens et jeunes français. M. LESTERLIN répète regretter cette non-réussite et tient à ce que son avis soit expressément consigné dans le compte rendu. Il estime que les orientations stratégiques qui découlent du projet de loi « Egalité et Citoyenneté » ne sont pas à la hauteur, et ne permettent pas les conditions de montée en charge qui ont été annoncées par des discours officiels.

M. LESTERLIN affirme enfin que le Gouvernement est loin d'avoir utilisé le cadre juridique qu'offre la loi pour réaliser l'objectif fixé par le président de la République, et auquel chacun au sein du comité stratégique semblait être attaché. Il insiste sur l'importance qu'il apporte au fait que son opinion soit connue de tous.

Le président confirme que les propos de M. LESTERLIN seront repris dans la synthèse des débats du comité stratégique.

Mme DAAM admet qu'un certain nombre d'amendements n'ont pas été repris, comme le veut le jeu du débat parlementaire. Elle précise toutefois que des évolutions ont été apportées au projet de loi, y compris en dernière lecture.

Présentation de l'ensemble des membres du comité stratégique dans sa nouvelle composition

Le président propose de procéder à un tour de table afin que chacun des membres du comité stratégique se présente de manière succincte. Il suggère de commencer le tour de table par le vice-président du comité stratégique.

Un rapide tour de table est réalisé afin que chaque membre se présente.

Sont présents pour l'Agence du Service civique :

- M. Yannick BLANC, Président ;
- Mme Hélène PAOLETTI, Directrice générale ;
- M. Louis JACQUART, Secrétaire général de l'ASC ;
- M. Jacques GODFRAIN, Président de France Volontaires.

Ainsi que, représentants le ministre Patrick KANNER, ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports :

- Mme Armelle DAAM, directrice de cabinet ;
- M. François CORMIER-BOULIGEON.

Les membres du Comité stratégique sont, par ordre alphabétique :

- Mme Isabelle AMAGLIO-TERISSE, Contrôleur financier, ministère des Finances ;
- Mme Chérine AMAR, personnalité qualifiée ;

- Mme Fania ANOIR, Unis-Cité ;
- Mme Diarra BADIANE, Elue Jeunesse à la ville d'Evry ;
- M. Marc BABLET, Chef de bureau de la Direction générale de l'Enseignement scolaire, ministère de l'Education nationale ;
- Mme Radia BAKKOUCH, Présidente de Coexister ;
- Mme Sophie BENTEGEAT, Directrice de la Direction des patients, Assistante Publique-Hôpitaux de Paris ;
- M. Jean-Baptiste BOUDIN-LESTIENNE, Responsable de la communication, des relations institutionnelles et du développement à la Fédération des établissements hospitaliers d'aide à la personne ;
- M. Simon BOISNIER, chargé de mission national engagement et volontariat à l'AFEV ;
- Lieutenant-Colonel Pierre-Augustin BOURDETTE, Direction du Service national, ministère de la Défense ;
- Mme Marie BRUNEL, Responsable de l'animation du réseau à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers ;
- Mme Véronique BUSSON, personnalité qualifiée ;
- M. Jean-Christophe CRESPEL, La Guilde ;
- M. Vincent CLIVIOT, UFCV ;
- Mme Marine DAYAN, Coordinatrice du service civique à la Ligue de l'enseignement ;
- Mme Claire de MAZANCOURT, Directrice générale de l'Institut de l'engagement ;
- Mme Elsa FERRI-BATTINI, Chargée de mission, Direction générale des Outre-mer ;
- M. Daniel FREDOUT, Directeur général de la Confédération des MJC de France ;
- M. Loïc FROHN, Unis-Cité ;
- M. Thierry GAILLARD, Conseiller technique national, chargé du développement à la Fédération française de handball ;
- M. Olivier GOSSET, Directeur du bénévolat et du volontariat des Apprentis d'Auteuil ;
- Mme Hélène GRIMBELLE, Secrétaire générale adjointe de la Ligue de l'enseignement ;
- M. Christian GUEROUT, Administrateur de l'UNIJ (Union Nationale d'Information Jeunesse) ;
- Mme Sylvie HEL-THELIER, Sous-directrice de la DJEPVA ;
- Mme Amélie JEANNIN-HEINRICH, UFCV ;

- Mme Anne-Sophie JOUANNEAU, Chef du pôle Volontariat-Programmes jeunesse, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères ;
- M. Serge KROICHVILI, Délégué général de l'UNML ;
- M. Germain LABONNE, Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats, ministère des Affaires étrangères ;
- M. Etienne MAIER, Direction nationale d'Unis-Cité ;
- M. Pierrick MONNET, Vice-président du MRJC ;
- Mme Françoise PETREAULT, Direction générale de l'Enseignement scolaire, ministère de l'Éducation nationale ;
- Mme Frédérique PFUNDER, Déléguée générale du Mouvement associatif ;
- M. Bernard LESTERLIN, Député de l'Allier ;
- M. Christophe LOUIS, personnalité qualifiée ;
- Mme Noëlle PIRONY, personnalité qualifiée ;
- M. Alain REGNIER, Préfet, représentant le Ministère de l'Intérieur ;
- M. Thibault RENAUDIN, Secrétaire général de l'AFEV ;
- M. Thomas ROGE, Chef du service des Politiques de jeunesse de la Mairie de Paris ;
- M. Pierre SOETARD, Directeur du pôle Programmes thématique à France Volontaires ;
- M. Eric SAPIN, personnalité qualifiée ;
- M. Pierre OUDOT, Directeur de projet, Pilotage de réseau JSCS, SGMCAS ;
- Mme Marie TRELLU-KANE, Présidente et Fondatrice d'Unis-Cité ;
- Mme Claire Thierry, Animafac ;
- Mme Coline VANNERROY, Animafac.

Le président remercie les membres du comité stratégique. Il salue la qualité de l'assemblée par la diversité des compétences qu'elle réunit, mais également l'intensité de l'engagement des uns et des autres dans la cause du service civique.

Le président propose de donner la parole à Mme PAOLETTI pour présenter, dans un premier temps, le bilan des orientations stratégiques de l'année 2016.

Premier bilan des orientations stratégiques 2016

Mme PAOLETTI propose aux membres du comité stratégique de se référer au document PowerPoint qui leur a été diffusé. Elle rappelle que les cohortes de volontaires les plus importantes se font entre septembre et décembre de chaque année. En conséquence, l'Agence du service civique n'est pas en mesure de tirer un bilan précis et définitif avant la fin du premier trimestre de l'année suivante.

Mme PAOLETTI explique ensuite aux nouveaux membres que le grand moment du bilan se situe plutôt aux alentours des mois de mai-juin, période au cours de laquelle est réalisé le rapport d'activité. Ce dernier rassemble toutes les données de l'Agence à partir desquelles il sera possible d'évaluer le travail de l'année précédente.

Mme PAOLETTI précise ensuite que le précédent bilan de l'année 2015 se trouve sur le site internet de l'agence. Il peut être téléchargé ou demandé en version papier à Mme DRILLIEN, laquelle est le point de contact de l'organisation du comité stratégique et des instances en général.

Mme PAOLETTI souhaite exposer quelques premiers éléments de conclusions de l'année 2016, préalablement à la présentation des orientations stratégiques 2017.

Sur le plan du développement, l'année 2016 a été une année remarquable en termes de nombre de volontaires, avec 93 000 volontaires à ce jour. Il n'est pas impossible que le chiffre de 95 000 volontaires soit atteint, correspondant à une progression de + 75 % par rapport à l'année 2015. Mme PAOLETTI affirme que ce succès est à mettre au crédit de chacun des membres du comité stratégique, notamment du fait :

- de la très bonne dynamique des agréments locaux que les services déconcentrés ont été capables d'attribuer à des associations ou collectivités, en dépit du contexte de réformes qui pouvait en faire douter ;
- de la mobilisation interministérielle qui a pleinement porté ses fruits en 2016, avec notamment une appropriation importante des fédérations sportives ou du ministère de l'Education nationale ;
- de nombreux nouveaux organismes d'accueil, pour des volumes pourtant faibles.

S'agissant des orientations stratégiques annuelles, un premier bilan très succinct a été effectué, rappelant quelques actions initiées quasiment sur chacun des trois axes, respectivement :

- le développement des offres de missions en partenariat avec les organismes d'accueil ;
- un service civique universel accessible à tous ;
- une expérience d'engagement reconnue et valorisée.

Mme PAOLETTI considère que de nombreuses actions ont été menées à leur terme dans presque tous les domaines. Les actions qui peinent encore à porter leurs fruits concernent principalement le troisième axe, à savoir la reconnaissance et la valorisation du service civique dans la société. La question de la reconnaissance et de la notoriété dans le grand public est un point sur lequel l'agence du service civique doit travailler en 2017.

Enfin, Mme PAOLETTI indique que les actions menées pour mettre en œuvre l'ensemble des orientations ont été sans doute trop cloisonnées. Désormais, la volonté commune de faire se rapprocher les champs d'actions s'affirme. Le nouveau comité stratégique en donnera l'opportunité.

Adoption d'une proposition d'orientations stratégiques 2017

Mme PAOLETTI ne souhaite pas présenter l'ensemble du bilan synthétisé, mais quelques grands chiffres en termes d'objectifs et de ressources pour 2017 :

- L'objectif fixé est de 150 000 jeunes engagés de service civique en 2017. Parmi tous les jeunes qui passeront au moins une journée en 2017 en service civique, 45 000 engagés commencent actuellement le leur.

- En termes de développement, l'agence doit parvenir à faire signer environ 105 000 contrats à de nouveaux volontaires, soit une progression de +60 % en stock et en flux par rapport à la prévision d'atterrissage 2016. A titre de comparaison, entre 2015 et 2016, la progression a été de +75 %.
- S'agissant des ressources, le projet pour 2017 prévoit des ressources à hauteur de 390 millions d'euros. En termes de ressources humaines, l'agence du service civique dispose de 5 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires. Il est également à noter que pour la première fois, un renfort spécifique dans les services territoriaux a été arbitré avec 50 ETP supplémentaires, dont Mme PAOLETTI précise qu'ils arrivent dans un contexte de baisse importante sur les services de l'Etat. Il s'agit par conséquent d'un signe extrêmement positif du soutien du service civique et des capacités d'actions qui seront données dans les territoires.

Mme PAOLETTI souhaite à présent rappeler le calendrier pour l'année 2017. Elle remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à la réunion de préparation des orientations stratégiques qui s'est déroulée au mois de novembre 2016, et qui ont réagi à la première proposition qui leur a été adressée.

Le comité stratégique de ce jour doit par conséquent adopter une proposition d'orientations stratégiques amendée. Celle-ci sera par la suite présentée au conseil d'administration qui se réunit jeudi 8 décembre 2016 et qui adoptera la forme définitive des orientations stratégiques 2017. Dans les semaines qui suivront, les orientations stratégiques permettront de structurer le travail de l'Agence du service civique. Un certain nombre d'actions collectives se retrouveront dans l'instruction adressée en début d'année aux Préfets de région, délégués de l'Agence du service civique. Ils distribuent eux-mêmes cette instruction sur l'ensemble du territoire pour accompagner l'Agence dans la mise en œuvre du service civique.

Suite à la réunion préparatoire, l'Agence a souhaité présenter les orientations stratégiques en trois axes différents :

- Le premier est d'avancer vers la généralisation du service civique universel en atteignant un objectif quantitatif de 150 000 volontaires en service civique sur des missions de qualité.
- Le deuxième axe doit permettre de faire du service civique une institution reconnue par la société, afin que la reconnaissance et la valorisation soient poussées plus en avant et franchissent un cap.
- Enfin, le troisième axe consiste à renforcer la performance globale du service civique.

De nombreuses propositions d'actions sont apparues à l'occasion des débats qui ont eu lieu au cours de la réunion préparatoire, ainsi que lors des derniers échanges. En effet, les membres du comité stratégique ont souvent une vision très concrète des actions à mettre en œuvre pour parvenir à atteindre les objectifs que s'est fixés l'agence du service civique.

Mme PAOLETTI rappelle qu'il est important que les orientations stratégiques ne se transforment pas en plan d'actions et restent bien des orientations. Il conviendra de trouver un équilibre qui permette de structurer le travail de l'agence en 2017, et de ne pas travailler dès à présent aux actions à mettre en œuvre, afin de bien distinguer ce qui relève de la stratégie de ce qui relève de l'opérationnel. L'année 2017 sera l'occasion d'étudier une déclinaison d'un plan de travail à partir des orientations stratégiques, pour structurer le calendrier des actions à mettre en œuvre au cours de l'année.

Mme PAOLETTI indique que la version modifiée des orientations stratégiques 2017 apporte principalement des précisions permettant de faire apparaître un certain nombre d'éléments, en

particulier sur le représentant de l'Etat qui s'appuiera de plus en plus sur le niveau départemental. En effet, de nouveaux comités départementaux sont prévus par la loi.

Plusieurs membres du comité stratégique ont insisté sur le fait que les volontaires eux-mêmes doivent être une ressource centrale dans la diffusion de l'information sur le service civique et sur sa signification, ainsi qu'une source de promotion importante. La notion d'ambassadeur a été ajoutée afin de correspondre au souhait de certains membres.

S'agissant de la formation civique et citoyenne, l'Agence a tiré les conséquences de la loi qui sera votée dans les prochaines semaines, en précisant ce qu'elle attend de cette formation. De même, la carte du volontaire doit véritablement constituer un élément de reconnaissance des volontaires et être associée à des droits réels, supplémentaires et accessibles.

Les membres du comité stratégique ont par ailleurs échangé sur le parcours du volontaire et sur l'importance de ne pas négliger l'après-service civique. Deux éléments importants ont été rajoutés. D'une part les établissements d'enseignement supérieur avaient été oubliés, alors qu'il paraît important de les faire apparaître. D'autre part, la notion de préparation au projet d'avenir entre dans ce qui est attendu d'un service civique reconnu par tous et que les volontaires parviennent à valoriser à la suite de leur service civique.

Le président remercie Mme PAOLETTI et ouvre le débat.

Mme de MAZANCOURT (Institut de l'engagement) souhaite revenir sur la valorisation des établissements d'enseignement supérieur. Elle s'interroge sur le choix du terme « enseignement supérieur ». En effet, certains jeunes qui souhaitent reprendre leurs études à la suite du service civique ne se retrouveront pas dans l'enseignement supérieur. En particulier, certains reprendront leurs études pour devenir travailleurs sociaux ou moniteurs-éducateurs.

Le président admet qu'il conviendrait éventuellement d'ajouter la notion de formation professionnelle.

Mme de MAZANCOURT propose de se limiter au terme « établissements d'enseignement », tout simplement.

Le président fait observer que l'enseignement supérieur est un enjeu par lui-même. Il lui paraît important qu'il soit mentionné.

Mme de MAZANCOURT en convient. Toutefois, il est nécessaire de ne pas négliger l'enseignement professionnel et secondaire.

Mme PAOLETTI ajoute qu'il est important de différencier la formation professionnalisante de la reconnaissance des acquis, d'où l'importance de travailler avec les établissements d'enseignement supérieur et professionnel. Le rôle de l'enseignement, pris au sens général, est plus large que la valorisation du service civique, avec la prise en compte d'une information préalable et la sensibilisation des jeunes, bien en amont du service civique. Mme PAOLETTI demande si l'objectif est de faire reconnaître le service civique par toutes les institutions ou de récupérer des études secondaires.

Mme de MAZANCOURT explique que les *Lauréats de l'institut* valorisent l'engagement des jeunes, aussi bien auprès des établissements d'enseignement supérieur que des autres établissements, en fonction du parcours antérieur des jeunes et de leur projet. Elle ne souhaite pas faire de distinction entre les deux types d'enseignement, même si, effectivement, l'enseignement supérieur constitue un enjeu très important. Elle rappelle qu'une majorité d'établissements d'enseignement supérieur se trouve dans les partenariats qui ont été développés.

Mme AMAR, personnalité qualifiée, est ravie d'apprendre que le projet de loi « Egalité et Citoyenneté » prévoit de rendre obligatoire la formation des tuteurs. Elle considère en effet que cet enjeu est absolument essentiel, notamment lorsqu'un tuteur n'a pas l'habitude d'accompagner des jeunes. Il est ainsi parfois très difficile, dans un tel cas, de distinguer un bénévole d'un stagiaire ou d'un volontaire.

Mme AMAR revient ensuite sur l'une des orientations stratégiques du premier axe qui est de « *Mettre la qualité au cœur du développement de l'offre de missions en luttant contre le risque de substitution à l'emploi dès la préparation du projet d'accueil en aidant les organismes d'accueil à proposer des missions permettant l'innovation sociale et bien articulées aux besoins du terrain* ». Elle s'alarme sur la tendance qui semble s'accroître ces derniers temps, notamment depuis les attentats, s'agissant du nombre de volontaires qui réalisent des missions essentielles au fonctionnement de la structure. Elle s'interroge sur l'accompagnement des ministères qui définissent des missions à leur niveau, mais qui sont souvent déconnectés de la réalité. Elle déplore le fait que les personnes qui bénéficient de la formation de tuteurs avec Pôle Emploi ne sont pas véritablement celles qui accompagnent les volontaires sur le terrain. C'est notamment le cas des volontaires dans les petites structures. Mme AMAR n'est pas certaine que proposer des missions en faveur de l'innovation sociale soit une décision qui permette de lutter contre le risque de substitution à l'emploi. En revanche, elle préconise un accompagnement plus précis des tuteurs sur le terrain.

Mme AMAR revient à présent sur une autre orientation stratégique du premier axe qui est de « *poursuivre le développement de l'offre de missions en améliorant l'articulation du développement du service civique entre le niveau national et le niveau territorial en ancrant la territorialisation du Service civique par une coordination de toutes les ressources locales sous l'égide du représentant de l'Etat dans la région et le département* ». Mme PAOLETTI ayant évoqué le rôle des préfets de région et des comités territoriaux, elle demande si les DDCCS sont incluses dans cette articulation.

Le président rappelle que les services de l'Etat dans le département, y compris les DDCCS et les référents du service civique, sont placés sous l'autorité du Préfet.

Mme AMAR répond que lorsqu'elle évoque le fonctionnement territorial pour les agréments locaux, le manque d'identification, par les volontaires, de la DDCCS en tant que représentation des services de l'Etat sur le territoire est un sujet qui revient souvent. Lorsque les volontaires se retrouvent dans une situation de substitution à l'emploi ou lorsqu'il leur est demandé de rattraper des jours fériés – ce qui est très souvent le cas –, ils ne savent pas vers quelle personne se tourner. Mme AMAR souhaite alerter le comité stratégique sur le fait que les DDCCS n'ont pas forcément le temps d'être sur le terrain pour accompagner les structures dans la compréhension du service civique afin d'éviter toute dérive.

M. KROICHVILI (UNML) remercie Mme PAOLETTI d'avoir repris une partie des dernières propositions faites par les membres du comité stratégique. Il souhaiterait cependant insister sur trois points de vigilance.

Tout d'abord, la territorialisation de l'animation du service civique doit, de son point de vue, s'accompagner d'un processus d'accompagnement au développement du service civique dans les territoires. Des acteurs au plan local doivent à la fois accompagner les porteurs de projet dans l'émergence de leurs initiatives et dans la qualité de leurs propositions, notamment en termes d'actions de citoyenneté et d'engagement des jeunes, de tutorat, de formation. Par ailleurs, la nécessité apparaît de mettre en place des dynamiques interassociatives qui permettront par la suite de mutualiser et fédérer les moyens. M. KROICHVILI propose un élément de vigilance sur ce point.

Ensuite, le second point de vigilance est la mixité sociale, à laquelle les missions locales sont très attachées. Lors de la dernière rencontre de préparation, des remarques sont apparues sur la question de la qualité des jeunes qui sont recrutés, ou du nombre trop important de jeunes qui sollicite une mission de service civique dans un même établissement. M. KROICHVILI

rappelle que les jeunes ont la liberté de choix ; le service civique est un engagement personnel et non un emploi. Il souhaite ainsi attirer l'attention sur la nécessité que les organismes d'accueil donnent priorité aux jeunes ayant le moins d'opportunités. Cet engagement qualitatif lui semble important.

Enfin, s'agissant de mixité territoriale, M. KROICHVILI souhaite que les territoires ruraux ne soient pas négligés. Or, le développement du service civique y est d'autant plus complexe que l'offre d'accueil et les moyens de déplacement sont très faibles.

M. LESTERLIN rejoint les propos de M. KROICHVILI ; la territorialisation de proximité se fera bien entendu autour du maillage des missions locales. M. LESTERLIN ajoute que, puisqu'il est de pratique courante de répondre aux parlementaires lorsqu'ils proposent quelque chose qui dérange et qui ne relève pas du domaine législatif, il conviendra de s'organiser à un niveau infra-réglementaire.

M. LESTERLIN souhaite par ailleurs sur deux déclarations de M. VALLS, ex-Premier ministre. Celui-ci s'est ainsi déclaré très favorable à une réflexion portant sur la mise en œuvre d'un Erasmus africain. Ainsi, le concept d'Erasmus à l'international ne se limiterait pas à l'Europe, mais aurait vocation à se développer au minimum dans le champ des pays francophones. M. LESTERLIN souhaite savoir si des champs de réflexion ont été poussés sur le sujet, estimant que les propos de M. VALLS sont certainement le fruit d'une réflexion de certains.

La seconde déclaration faisait référence au premier axe des orientations stratégiques 2017, c'est-à-dire aux freins administratifs. Des initiatives ont été prises entre l'agence du service civique, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Affaires étrangères sur la mise au point d'une catégorie de visas permettant aux jeunes qui participent au service civique, a minima de ne pas être confrontés à certaines difficultés, comme le déplorent régulièrement les personnes qui s'en occupent, et notamment les organismes d'accueil. Cette avancée serait la condition pour que la réciprocité des échanges devienne une réalité. En tout état de cause, M. LESTERLIN souhaite une réponse sur ce point – qui n'est pas du domaine législatif, mais du domaine réglementaire – de la part de la direction générale.

Mme PFUNDER (Mouvement associatif) considère que les trois axes des orientations stratégiques pour l'année 2017 reprennent bien les préoccupations et les attentes qui ont pu être exprimées au cours des différentes réunions ayant précédé les orientations stratégiques. Le Mouvement associatif qu'elle représente s'y retrouve largement. Mme PFUNDER apprécie ainsi que, dans le premier axe, la question du volume soit liée à celle de la qualité. Tous sont en effet extrêmement attachés à ce point essentiel.

Mme PFUNDER souhaite toutefois que soit porté un point de vigilance sur la question du développement de l'offre de missions. La nécessité de s'appuyer sur les grands programmes ministériels, les dynamiques locales, l'intermédiation, et les grands réseaux nationaux, a notamment été affirmée. Mme PFUNDER revient ensuite sur un point soulevé à plusieurs reprises par les réseaux nationaux, relatif aux problèmes rencontrés dans une logique de développement en volume par le biais d'agrèments locaux alors que, par ailleurs, des réseaux nationaux peuvent eux-mêmes disposer d'agrèments collectifs. Mme PFUNDER fait observer qu'il peut dès lors exister des points de friction. L'énumération large nécessite de rester attentif à cette question, rejoignant ainsi les propos de M. KROICHVILI sur l'intérêt des dynamiques interassociations ou interpartenaires sur les territoires, lesquels sont essentiels pour le développement.

De la même façon, Mme PFUNDER estime qu'il est important de considérer les territoires ruraux au même titre que les quartiers prioritaires de la politique de la ville, car ils sont également un enjeu auquel les associations sont attachées et qu'elles regardent de près à l'heure actuelle.

Dans le troisième axe, et le sous-item « *renover la procédure de contrôle* », il est proposé de « *faire des organismes d'accueil les premiers responsables du contrôle de la qualité et de leur*

activité ». Toutefois, Mme PFUNDER ne pense pas qu'il soit possible d'opérer un transfert de responsabilité du contrôle de l'agence sur les organismes d'accueil. Le Mouvement associatif est extrêmement favorable au développement des démarches qualité au sein des organismes d'accueil, menées par les organismes d'accueil eux-mêmes, par des procédures d'autoévaluation ou d'autres systèmes d'évaluation qui ne s'apparentent pas à du contrôle. Les pouvoirs de contrôle qui sont donnés à l'agence pour faire respecter l'ensemble des textes ne peuvent pas être transférés sur les organismes d'accueil eux-mêmes. Mme PFUNDER préconise le maintien des contrôles ainsi que l'implication des organismes d'accueil dans des démarches qualité, au regard de la qualité souhaitée par tous.

M. RENAUDIN (AFEV) remercie le président pour l'élaboration du document d'orientations stratégiques 2017. Il rappelle que l'AFEV avait fait remonter deux points qui lui semblaient importants afin d'améliorer le dispositif :

- premièrement, la simplification administrative ;
- deuxièmement, l'ouverture à tous les jeunes, rappelée par M. LESTERLIN. M. RENAUDIN avoue être toujours bloqué sur la question des visas étudiant. En effet, les étudiants qui bénéficient de ce type de visa ne peuvent effectuer de service civique. Si le dispositif doit être ouvert à tous, il convient d'étudier ce point précis.

Mme GRIMBELLE (Ligue de l'enseignement) remercie le président pour ce document dont les axes expriment les préoccupations et les souhaits d'investissement des structures associatives d'accueil. Elle rappelle qu'elle a d'ores et déjà appelé à la vigilance s'agissant de son impression qu'une concurrence s'exerce parfois à l'échelle locale entre services de l'Etat et structures d'accueil ; une gouvernance locale plus affirmée dans le développement du dispositif permettrait de résoudre cette difficulté.

En matière d'accès, pour tous les jeunes qui le souhaitent, au service civique, Mme GRIMBELLE requiert d'aller plus loin. Ainsi, il est possible d'inscrire en préoccupation partagée pour 2017 un point relatif à la rédaction des offres. Il intégrerait la possibilité de limiter ou supprimer la lettre de motivation et le curriculum vitae, voire inciterait fortement les structures d'accueil en ce sens.

Par ailleurs, Mme GRIMBELLE rejoint les propos évoqués à plusieurs reprises, stipulant que l'agence pourrait inscrire une préoccupation d'approche territoriale. Un appui plus important en direction des zones rurales et des territoires enclavés serait notamment demandé, afin de trouver des solutions de logement, de transport, d'accès à l'information locale, un effort concerté étant nécessaire en la matière

Mme GRIMBELLE approuve le fait qu'un service civique universel doive se préoccuper des mineurs réfugiés et des demandeurs d'asile. Ce point pourrait faire l'objet d'un travail d'explicitation de ce qui est possible ou pas dans la loi, ainsi que des difficultés rencontrées par les structures d'accueil qui bénéficiaient de facilités ces dernières années. Selon Mme GRIMBELLE, un travail d'éducation pourrait être partagé entre les membres du comité stratégique.

Enfin, Mme GRIMBELLE tient à indiquer qu'elle est à la disposition de l'agence et du comité stratégique pour faire en sorte que la carte du volontaire soit un vecteur d'éducation. Il est en effet important de permettre un accès, pour un plus grand nombre de volontaires, à des pratiques éducatives ou artistiques de proximité. Il convient ainsi d'analyser la manière dont l'outil est construit au niveau national, mais également comment il est utilisé ensuite par toutes les structures qui peuvent être en accompagnement des volontaires. Mme GRIMBELLE suggère que des propositions éducatives soient émises sur ce point. Elle rejoint également la préoccupation relative aux établissements qui ne seraient pas uniquement d'enseignement supérieur.

Enfin, sur le troisième axe de renforcement de la performance globale, Mme GRIMBELLE suggère d'être plus ambitieux et de donner les moyens aux associations, afin qu'elles soient en mesure de réaliser une étude à très grande échelle des productions du service civique dans la société en général, auprès des structures d'accueil et auprès des volontaires eux-mêmes. Mme GRIMBELLE estime que l'Agence manque d'ambition quant à une étude quantitative d'importance.

Le président précise qu'une étude est en cours et sera disponible en début d'année prochaine.

M. LOUIS (Les Enfants du canal) déplore le manque d'éléments faisant référence à la mobilité. Celle-ci concerne également les jeunes qui vivent dans des quartiers difficiles et qui peuvent trouver des missions très intéressantes dans d'autres zones. Il convient d'étudier les actions qui peuvent être entreprises en faveur de la mobilité des jeunes en termes de transport et de logement, et la manière de favoriser ces actions.

M. LOUIS souhaite également aborder la question de la participation des jeunes, qu'il ne retrouve pas dans les orientations stratégiques. Il déplore l'absence de consultation. Il s'interroge sur la manière de développer la participation des jeunes, dans les régions et les départements. Plus l'agence entendra l'expression des jeunes, moins elle aura besoin d'exercer un véritable contrôle, selon lui. Par conséquent, M. LOUIS invite le comité stratégique à réfléchir à la manière d'intégrer la participation des jeunes dans les orientations stratégiques.

Mme TRELLU-KANE (Unis-Cité) félicite la direction générale pour le travail réalisé. Elle note qu'un certain nombre d'orientations sont inscrites dans la loi de 2010. La difficulté est à présent de parvenir à les mettre en œuvre.

Sur le premier axe, Mme TRELLU-KANE fait observer que le projet de loi « Egalité et Citoyenneté » a la volonté d'ouvrir l'intermédiation aux structures publiques. Unis-Cité est très favorable à l'intermédiation dans une optique de généralisation. Il est plus intelligent en effet de confier à l'agence et aux services déconcentrés le contrôle de plus grosses structures plutôt que de toutes petites. Cependant, Mme TRELLU-KANE estime impératif de veiller, notamment pour les structures publiques, que l'intermédiation ne soit pas juste du pur portage administratif. L'intermédiation est intéressante dans le sens où elle propose un double tutorat avec des structures qui organisent des journées de formation citoyennes, des rassemblements, etc. Ces structures disposent en effet de ce savoir-faire. Par ailleurs, l'intermédiation modère les risques d'emplois déguisés. En réalité, Mme TRELLU-KANE aurait souhaité supprimer cet article, car elle s'interroge sur les risques d'ouvrir l'intermédiation aux structures publiques. Elle suggère que l'agence crée une charte de l'intermédiation aboutissant sur les obligations à respecter.

Toujours dans le premier axe, Mme TRELLU-KANE regrette une certaine confusion entre accessibilité et mixité. Dans la loi, il est indiqué que des rencontres entre jeunes d'origines différentes sont une étape de mixité et un enjeu de cohésion nationale. Pour autant, il existe deux sujets différents :

- rendre le service civique accessible aux jeunes qui n'y ont pas accès, parce qu'ils ne sont pas au courant, parce qu'ils ne savent pas qu'il existe, ou simplement parce qu'il n'y a pas de place pour eux ;
- faire en sorte que le service civique crée de la mixité.

Mme TRELLU-KANE propose de séparer les deux sujets. S'agissant de l'accessibilité, elle pense que l'agence doit se fixer un objectif sur les niveaux 5 et 6. Elle avait l'impression, lorsqu'elle faisait partie du conseil d'administration de l'agence, que des objectifs avaient été fixés sur le nombre de jeunes de niveaux 5 et 6 (35 %). Elle se demande si cet objectif a été supprimé parce qu'il n'était pas atteignable. Elle interpelle le comité stratégique sur ce point.

Enfin, Mme TRELLE-KANE se demande pour quelle raison les jeunes issus des quartiers ne représentent que 15 % des jeunes, au lieu de 25 %.

Le président rappelle que la géographie prioritaire de la politique de la ville a changé, et que la population concernée n'est plus la même. Sur cet item, les comparaisons d'une année sur l'autre s'avèrent selon lui impossibles.

Sur la mixité, Mme TRELLE-KANE rappelle qu'il existe de nombreux outils tels que les rassemblements, les rencontres entre personnes différentes.

Sur le dernier item du premier axe, Mme TRELLE-KANE note que la qualité du service civique n'est pas simplement la mission, mais tout le contexte autour du service civique et la qualité de l'accompagnement (le nombre de jours de formation citoyenne, par exemple). La loi rend ces journées obligatoires, mais ne dit pas combien de jours sont nécessaires. En pratique, il s'agit de deux journées, mais la réalité est tout autre. Unis-Cité avait suggéré de fixer un nombre de jours obligatoires, à savoir au moins un par mois. Mme TRELLE-KANE rappelle que sur les missions, il existe toujours des dérives possibles. En effet, même le bénévolat est accusé de remplacer l'emploi. Rendre la formation des tuteurs obligatoire est une des manières de faire comprendre l'état d'esprit de l'encadrement.

Sur le second axe et la carte du volontaire, Mme TRELLE-KANE rappelle que celle-ci avait été annoncée par le président de la République. La difficulté est qu'elle relève beaucoup des régions et des établissements culturels. Il conviendra d'impliquer les régions et de négocier avec elles la gratuité des transports, par exemple.

Mme TRELLE-KANE déplore par ailleurs la non-existence d'une charte des ambitions, des objectifs et des principes du service civique, relativement courte, qui pourrait être signée par chacun, et communiquée au grand public. La charte permettrait de ne pas perdre le sens du service civique.

S'agissant du troisième axe, Mme TRELLE-KANE rejoint les propos du Mouvement associatif sur le fait que l'agence pourrait diffuser des outils pour l'autoévaluation. Concernant l'international, Mme TRELLE-KANE regrette le manque de présence de l'Europe. Elle souhaite que les pays européens soient plus présents dans le programme Erasmus plus.

Mme BENTEGEAT (AP-HP) est tout à fait d'accord avec les propos de M. LOUIS qui affirmait l'importance d'impliquer davantage – et sans en faire des alibis – la voix des volontaires. L'AP-HP réalise une semaine de session de formation et souhaite effectuer un retour d'expérience avec les jeunes en fin de mission. Par ailleurs, Mme BENTEGEAT répète que la meilleure idée pour communiquer autour du service civique et de le valoriser est d'utiliser un matériau sociétal, avec des parcours de vie formidables. L'AP-HP n'a pas beaucoup de difficulté à proposer des missions qui soient des missions spécifiques d'accompagnement, d'orientation du patient, d'animation, d'apprentissage. Elle n'a par ailleurs aucune substitution d'emploi. En revanche, le service civique suscite des vocations de brancardiers, d'aides-soignants, d'assistants sociaux, d'infirmiers, etc. Mme BENTEGEAT ne souhaite pas dresser un tableau idyllique, mais apprécierait que l'agence réalise une étude qualitative sociologique et humaine à partir de ces matériaux. Cette démarche lui semble en effet être le moyen idéal de faire venir des jeunes.

Sur la mixité sociale, Mme BENTEGEAT indique que l'AP-HP comptabilise 60 % de jeunes de niveau Bac, avec de nombreux jeunes en décrochage scolaire, vivant dans les banlieues. Mme BENTEGEAT se félicite de cette situation, tout en admettant qu'il convient de ne pas oublier la mixité sociale. Le service civique ne doit pas devenir un dispositif d'insertion sociale destiné uniquement aux jeunes en difficulté, mais s'adresser également aux jeunes issus de milieux plus favorisés ou même de la bourgeoisie. S'appuyant sur son exemple personnel, elle évoque ses deux enfants – considérés comme issus d'un milieu favorisé – qui ont effectué leur service civique. Cette expérience leur a fait beaucoup de bien.

Mme BENTEGEAT aimerait également évoquer le sujet de la réserve d'anciens du service civique. De son point de vue, les jeunes devraient être accueillis par des anciens volontaires en service civique.

Enfin, Mme BENTEGEAT reproche au plan stratégique d'être très fixé sur le nombre et le développement, c'est-à-dire le quantitatif. Il deviendra ainsi nécessaire de lier la quantité à la qualité, et de ne pas dégrader la motivation des jeunes en les incitant à effectuer leur service civique à tout prix. Elle rappelle qu'à l'AP-HP, les tuteurs sont des cadres de santé, qui sont souvent débordés de travail. Enfin, elle souhaite savoir si la formation des tuteurs doit obligatoirement être réalisée par l'agence ou si elle peut être réalisée en interne.

Le président répond qu'il s'agit d'une formation « sur-mesure », adaptable.

Mme BENTEGEAT demande en dernier lieu si le budget 2017 est en augmentation, et dans l'affirmative, s'enquiert de son montant.

Mme PAOLETTI répond que l'Agence est construite avec un budget initial qui couvre une partie des dépenses. En fonction de celles effectuées en cours d'année, une enveloppe de crédits supplémentaires est attribuée pour que l'Agence puisse aller au bout de ses dépenses, et ne pas bloquer des sommes importantes dans les caisses de l'agence. Par exemple, des crédits parviendront à la fin du mois de décembre pour pouvoir payer les dernières cohortes. En résumé, le budget suit la progression des jeunes.

Le président ajoute que cette réponse laisse souvent les interlocuteurs incrédules, car l'Agence du service civique est une des seules pour laquelle le budget fonctionne de cette manière.

Mme VANNEROY rappelle les récents échanges sur la question du service civique d'initiative. Il ne s'agit évidemment pas d'un levier quantitatif très important. En revanche, il constitue un levier qualitatif qui pourrait, selon elle, répondre aux trois sous-objectifs du premier axe.

M. LESTERLIN souhaite soulever un problème sémantique dans le troisième axe. Il ne s'agit pas d'une « proposition de loi », mais d'un « projet de loi », voulu par le Gouvernement. Il convient d'assumer cette volonté juridique. Par ailleurs, M. LESTERLIN regrette que l'agence soit à ce point modeste en termes d'objectifs stratégiques sur la nécessaire articulation qu'il faut concevoir entre le service civique et ce que seront les réserves civiques. Sur ce point, la formulation du paragraphe du second axe n'est pas très heureuse. Pour sa part, il ne souhaite pas que les réserves deviennent incompatibles avec le souhait de certains de rester engagés dans le service civique. De l'avis de M. LESTERLIN, il convient de s'en préoccuper avant que cette situation devienne une réalité.

M. LESTERLIN considère par ailleurs que l'intermédiation dans le secteur public constitue un sujet très sérieux. La gouvernance de proximité a une importance de ce point de vue. Le Gouvernement a voulu qu'elle se limite au niveau départemental, à l'instar des missions locales. M. LESTERLIN, quant à lui, estime qu'il faut éviter absolument que les subdélégations des structures publiques nationales agissent différemment sous prétexte qu'elles en ont reçu l'instruction au niveau national. En conséquence, les réflexions, les activités, l'éducation civique et citoyenne, les rassemblements etc., doivent concerner tous les jeunes en service civique, quel que soit le domaine dans lequel ils opèrent, et quelle que soit la nature de l'organisme qui les accueille. M. LESTERLIN pense qu'il existe un vrai danger si l'agence ne se montre pas extrêmement précise dès le départ. La gouvernance et le contrôle local sont des éléments très importants.

Enfin, M. LESTERLIN attire l'attention du comité stratégique sur le fait que 2017 est une année importante au plan politique et institutionnel. Les idées combattues pendant six ans au sein de l'agence du service civique, refont surface à droite comme à gauche, à savoir notamment l'idée de l'obligation. Du point de vue de M. LESTERLIN, l'agence aurait tout intérêt, par la dynamique de la montée en charge qu'elle veut s'assigner, de faire en sorte que la question de l'obligation ne se pose pas. Le service civique nécessite du temps pour devenir incontournable. C'est la

raison pour laquelle l'agence de service civique doit être ambitieuse qualitativement et quantitativement ; elle doit être la parade à une évolution du service civique vers une mission obligatoire, cette mutation correspondant à la mise à mort du service civique. L'agence du service civique doit raisonner au regard du contexte temporel actuel, et non selon le discours qui tend à se développer.

Le président remercie M. LESTERLIN et passe la parole à M. CRESPEL.

M. CRESPEL (La Guilde) rejoint les propos tenus en début de réunion sur l'Europe. Il considère également que les pays européens doivent exister à côté de la dimension internationale, et pris en compte en tant que tels. Il revient sur l'idée d'une formation des tuteurs obligatoire pour l'international. Il se demande notamment si la formation a été réfléchie comme telle et si les tuteurs prévus sont présents dans les 70 pays d'accueil. Par exemple, il aimerait savoir si des billets d'avion ont été prévus, ainsi que des formations dans différentes langues. Les tuteurs de service civique dans les différents pays tutoreront des services civiques, des VSI, des volontaires d'initiation, et bientôt le nouveau corps européen de solidarité, ainsi que des volontaires de tous pays. Aussi, il convient de prendre en compte cette dimension. A l'heure actuelle, les formations à l'international sont financées sur des fonds propres. Si la règle devient obligatoire et qu'il n'existe pas de moyens complémentaires, les fonds propres risquent de fondre rapidement.

M. SOETARD (France Volontaires) s'interroge sur la rédaction du deuxième axe des orientations stratégiques. Il souhaite revenir sur le sens de la formulation de la démarche.

M. SOETARD se réjouit ensuite que l'une des deux propositions de France Volontaires ait été retenue. Il estime que les équipes ont effectué conjointement du bon travail. Il reste évidemment énormément à faire, mais il souligne les avancées sur le développement de la dimension internationale du service civique. Au-delà des orientations stratégiques, France Volontaires a cherché la manière dont cet axe pouvait se décliner sur un plan d'actions partagé entre équipes de l'agence du service civique et équipes de France Volontaires.

En revanche, sur la deuxième proposition qui concernait plus les évolutions en termes de gouvernance, la proposition de France Volontaires n'a pas été retenue, et M. SOETARD pense comprendre pour quelle raison. Il rappelle que l'année 2017 sera une année riche en termes de temps forts au travers du projet européen et d'autres événements, qui permettront un dialogue politique de haut niveau entre les autorités publiques en charge du volontariat des jeunes en France, et les autorités publiques de pays partenaires, situés en Europe ou en dehors de l'Europe. M. SOETARD ajoute que l'année 2017 devra être réussie afin de renforcer le travail de diplomatie du volontariat, indispensable pour parvenir à des relations équilibrées en matière d'engagement citoyen des jeunes à l'international. L'ambition est d'avoir le réflexe de la réciprocité entre la mobilité sortante de jeunes citoyens et des formes de mobilité entrante d'engagements citoyens.

M. MONNET (MRJC) revient sur le deuxième axe. Lors de la dernière réunion, les membres du comité stratégique avaient évoqué le rôle de cohésion nationale du dispositif de volontariat, en tant que réponse politique. Il souhaite que ce point soit détaillé à nouveau, et que le service civique se fasse connaître par ce qu'il apporte à la société en termes de cohésion nationale ou sociale. Cette idée de cohésion convaincra une partie de la population.

M. MONNET renvoie ensuite chacun aux travaux de deux sociologues ayant travaillé sur l'évolution du monde associatif et le rôle du service civique. Ces travaux faisant partie de l'évaluation déjà réalisée de ce dispositif, les deux sociologues pourraient être invités lors d'un prochain comité stratégique afin de présenter leurs observations en leur qualité de chercheurs.

M. MONNET ne souhaite par ailleurs pas se focaliser sur l'aspect territoire rural ou quartiers prioritaires. Ces derniers ne sont pas à la source de problèmes, à l'inverse de la trajectoire de vie de certains jeunes pouvant être dans ces espaces. M. MONNET rappelle notamment que le taux de chômage des jeunes atteint 25 %. Dans cette société qui promeut l'école en tant que

préalable à l'emploi, certains jeunes sont embauchés, par exemple à l'issue d'un apprentissage. Leurs parents leur répétant par ailleurs l'importance de trouver un emploi, nombre de ces jeunes n'ont aucun intérêt à effectuer un service civique puisqu'ils risqueraient de perdre leur place. Dans les grandes écoles et certaines formations professionnalisantes, le processus est le même. Les jeunes sont priés de réussir leur carrière professionnelle et ce discours a des impacts sur leur engagement citoyen.

Selon M. MONNET, le service civique ne pourra se généraliser qu'à condition qu'un système garantisse l'aller-retour entre le travail et l'engagement, ainsi que l'engagement à côté du travail. M. MONNET souhaite que le comité stratégique réfléchisse sur ce point, à l'instar du service militaire qui garantissait le retour à l'emploi à une certaine période. Généraliser le service civique nécessite d'analyser cette question de l'emploi. M. MONNET rappelle par ailleurs que tous les jeunes ne sont pas au chômage, certains travaillant. Ainsi, un jeune inséré dans l'emploi verrait ses revenus diminuer par deux s'il lui prenait l'envie d'abandonner son travail pour faire du bénévolat associatif.

M. MONNET poursuit avec le second item du deuxième axe : il convient qu'il faille trouver des systèmes qui fassent que la carte du volontaire donne plus de droits. Pour autant, cette nécessité ne lui paraît pas la plus primordiale. Ces droits ne relèvent cependant pas uniquement du domaine budgétaire. En effet, les jeunes sont également des utilisateurs réguliers de loisirs et cultures gratuits. L'accès financier n'est donc plus le principal frein. M. MONNET estime qu'il faut faire confiance à l'auto-organisation de chaque génération pour se créer ses propres loisirs, même si chacun aimerait que les jeunes visitent plus de musées, etc. Selon lui, l'effort doit être mis sur les droits post-volontariats.

M. MONNET n'est par ailleurs pas satisfait aujourd'hui des pratiques de l'Institut de l'engagement parce qu'il fonctionne au mérite, aux lauriers reçus, et par la sélection de personnes choisies selon des projets plus ou moins bien construits. Il évoque la possibilité de mettre en place des bourses « étudiants » pour tous les volontaires, qui leur permettent de bénéficier de quatre mois après leur volontariat pour se retourner et se déplacer afin de trouver du travail ailleurs.

M. SAPIN (Comité de coordination pour le service civil et le volontariat) se félicite avant tout de la forme sous laquelle le comité stratégique se réunit ainsi que de la participation des administrations. Il apprécie notamment que tous – associations d'un côté, et ministères qui se sont engagés dans le mouvement de service civique de l'autre – puissent se rassembler. Il note l'important travail de fond que les associations ont réalisé, quelle que soit leur taille ou leur structure. Malgré tout, ce travail semble toujours peu conséquent lorsqu'il est rapporté à l'échelle humaine sur le terrain. Dès lors, M. SAPIN craint le décrochage pouvant se faire jour entre une véritable construction de citoyenneté à l'échelle humaine et ce qu'il peut se passer dans des logiques administratives.

M. SAPIN souhaite par ailleurs revenir sur les échanges partagés lors du dernier comité stratégique. A l'occasion des premières réunions, le comité stratégique avait pris l'habitude de se réunir au sein de différentes administrations. Il suggère de reprendre cette pratique qui permettrait à chaque ministère d'accueillir des réunions et de mettre en avant son action. Ces réunions seraient notamment l'occasion de « resserrer les liens », mais également de développer l'esprit du service civique selon lequel chacun est citoyen et membre de la République, un principe qui empêche quiconque de se penser dedans ou dehors. Le service civique doit en effet être construit collectivement. La République doit être envisagée comme une association, et les associations s'aborder comme de petites républiques. Le groupe qui s'organise, qui partage les responsabilités, doit également être pensé comme une petite république.

M. SAPIN souhaite ensuite souligner l'importance de créer un temps d'échange, avec le président en tant que Haut-commissaire à l'engagement, sur la manière dont peuvent s'articuler les projets du Haut-commissariat à l'engagement et ceux de l'agence du service civique. M. LESTERLIN a rappelé que l'année 2017 est une année d'échéances électorales. Or un

travail est en cours sur lequel il serait intéressant de capitaliser pour que des actions puissent se développer sur la base des explorations.

M. SAPIN se déclare extrêmement soucieux du plan d'actions et de son élaboration en tant que document de travail. En effet, les premiers échanges ont porté sur des préoccupations très concrètes et très opérationnelles, toujours au plus près de ce que vivent les jeunes dans les différentes étapes du service civique. Un plan d'actions permettrait de réfléchir, à chaque étape, aux mesures de prévention qu'il convient de mettre en œuvre pour éliminer les difficultés et les problèmes.

M. SAPIN émet ensuite une proposition ; un chantier pourrait ainsi s'ouvrir afin de réfléchir à la création d'un jeu de société, de type « jeu de l'oie », qui reprendrait la dynamique du service civique. Ce jeu de société permettrait de faire l'inventaire de l'ensemble des difficultés rencontrées et de leur trouver des solutions en donnant des clés. M. SAPIN rappelle le besoin de valorisation, dans la société, du service civique qui est encore mal connu et mal compris dans les familles. Ce jeu de société pourrait, selon lui, avoir un impact très important s'il était bien conçu.

Enfin, M. SAPIN soutient la valorisation des parcours professionnels, mais estime qu'elle ne doit pas prendre le dessus. Il convient de bien équilibrer la balance entre valorisation citoyenne et valorisation professionnelle.

M. CLIVIOT (UFCV) revient sur l'axe « qualité ». Il suggère que la formation et l'acculturation des organismes d'accueil soient pensées au-delà des tuteurs. En effet, ce sont rarement les tuteurs qui font le choix d'accueillir des jeunes en service civique. Le projet est porté par leur(s) dirigeant(s), qu'ils soient bénévoles, salariés, chefs de service. Axer une orientation stratégique sur l'acculturation, y compris des dirigeants de service ou d'association, serait un élément important qui viendrait en appui de la formation des tuteurs et qui compléterait le dispositif.

Sur le troisième axe, en matière de pilotage, M. CLIVIOT propose de définir le cadrage de la gouvernance locale pour permettre de mobiliser les partenaires sur des projets qui les rassemblent. Il serait en effet dommage de voir dans un département une forme de gouvernance « reporting » du service civique, et dans un autre département, une forme de gouvernance aboutissant à mettre en coupe réglée le service civique. Si l'agence affiche quelques sujets supports (participation des jeunes, soutien à la mobilité, etc.), elle peut permettre de se retrouver, plutôt que de se diviser.

Mme FERRI-BATTINI (Direction générale des outre-mer) souhaite, quant à elle, revenir sur la territorialisation du service civique, à la fois en termes de politique de la ville et de territoires ruraux. Les territoires d'outre-mer ont la spécificité d'être des territoires enclavés. Au-delà d'une population marquée par catégorie d'action sociale particulière, il est important d'adapter l'action de l'agence et de l'ensemble des acteurs du service civique, certains étant moins présents, alors que des publics seraient intéressés par le service civique. Les territoires d'outre-mer ont la particularité de compter sur une population très jeune, dotée d'une forte volonté d'insertion sociale mais souffrant de débouchés faibles. Mme FERRI-BATTINI estime qu'il serait intéressant de travailler sur un accompagnement plus précis des acteurs pour les aider à développer des missions de service civique.

Mme FERRI-BATTINI aimerait par ailleurs profiter de la réunion pour remercier l'Agence du service civique pour l'action actuellement engagée. Cependant, elle souhaite que les territoires d'outre-mer apparaissent dans l'item « *garantir la mixité sociale du service civique* ».

Mme FERRI-BATTINI se déclare ensuite intéressée par la dimension internationale du service civique qui doit être mise en avant, selon elle, au-delà de la mission européenne. Les territoires d'outre-mer sont en effet situés à la fois dans des environnements régionaux et internationaux. Le service civique peut être un levier pour que la coopération régionale opère et pour que les jeunes puissent échanger. Les jeunes doivent aller en service civique sur ces territoires, mais les territoires doivent également accueillir des jeunes, dans une volonté de réciprocité.

M. GUEROUT remercie le comité stratégique de convier l'UNIJ autour de la table. Il souhaite insister sur quelques points concernant la problématique du développement du service civique. Tout d'abord, M. GUEROUT est tout à fait conscient de l'enjeu que représentent la territorialité et la proximité, particulièrement en milieu rural. Les structures de l'UNIJ ont, à ce sujet, une facilité de travail, puisque des bureaux d'information jeunesse (BIJ) se situent très souvent dans de petites localités ; ils sont susceptibles de s'adresser à des jeunes qui trouveront un interlocuteur leur permettant de présenter, de développer et de promouvoir le service civique.

M. GUEROUT souhaite ensuite insister sur deux publics qui lui semblent très importants. D'une part, le service civique a un rôle très important à jouer dans la gestion des jeunes décrocheurs scolaires, qui sont en situation d'échec et « fâchés » avec l'institution. Le service civique qui pourrait leur être proposé est aussi une façon de restaurer l'estime de soi, et sans doute, de développer des compétences insoupçonnées pendant leur présence dans le cursus scolaire. Pour ce qui concerne le service civique, le contexte est différent.

D'autre part, il serait bénéfique de développer le service civique auprès des jeunes en situation de handicap. Le CIDJ avait notamment développé en 2009 un programme d'actions, appelé « HandiJeunes », qui permettait de développer l'accueil des jeunes handicapés dans toutes sortes de structures. Il lui paraît important de permettre aux jeunes handicapés d'exercer le service civique.

M. GUEROUT rappelle par ailleurs que tous les jeunes ne peuvent pas effectuer le service civique, à l'instar des jeunes décrocheurs qui se verront refuser son accès. Ce refus représentera pour eux un énième échec, alors que le service civique aurait été l'occasion pour ces jeunes d'effectuer une mission valorisante et dynamisante. L'UNIJ propose à ces jeunes une prise en charge pour assurer le suivi et étudier les autres possibilités qui peuvent leur être proposées.

Enfin, M. GUEROUT insiste sur le rôle important et majeur de la proximité ; le service civique doit ainsi s'adresser à tous les jeunes, et non pas uniquement aux jeunes en milieu urbain.

Mme BENTEGEAT précise que l'AP-HP a la volonté très forte d'intégrer de jeunes volontaires en situation de handicap, mais n'y parvient pas concrètement, car elle ne souhaite pas faire d'annonce discriminante. L'AP-HP a pourtant contacté le CIDJ sur cette problématique. Par conséquent, elle requiert un conseil de la part de M. GUEROUT afin d'envisager des moyens permettant de s'adresser à ce public spécifique.

M. GUEROUT suggère à Mme BENTEGEAT de réaliser des missions d'informations auprès d'associations qui œuvrent pour les jeunes en situation de handicap. Il rappelle que, souvent, les jeunes handicapés pensent qu'il leur est impossible d'exercer un service civique.

Mme PAOLETTI signale qu'un groupe de travail a été relancé sur le sujet. Aucune solution ne semble émerger, quelle que soit la volonté des membres de l'agence du service civique. Un groupe de travail est notamment parti de cas très concrets et a recueilli l'expérience de certaines associations sur le sujet. Mme PAOLETTI propose qu'une présentation soit faite, en 2017, des freins et des obstacles, ainsi que des réponses qui ont pu être trouvées grâce à un partage de bonnes pratiques.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE (Direction du service national – JDC) rappelle en premier lieu que, lors des JDC, le service civique est présenté dans sa globalité à toute une classe d'âge, soit entre 780 et 800 000 jeunes. Ainsi, tous les jeunes ont une information relativement précise sur le service civique, sous forme de témoignage et d'un film, très bien réalisé, qui a été remis à jour récemment.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE revient ensuite sur l'évaluation, par le biais d'un témoignage. La Direction du service national a en effet mis en place, sous l'impulsion de l'agence, un bilan que chaque jeune remplit en fin de séjour, qui permet de faire ressortir les points positifs et les points négatifs. Elle a également organisé tout récemment un séminaire

annuel avec l'ensemble des tuteurs pour partager les bonnes pratiques mais surtout pour uniformiser l'emploi des jeunes dans toute la chaîne du service national, et éviter les écarts entre eux.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE déplore cependant que la Direction du service national soit un peu isolée. Ainsi, les jeunes du service civique sont souvent seuls. Or, ils seraient certainement très contents de participer à un rassemblement qui s'opérerait en région, et d'être pris en compte par les régions ou les départements.

Pour terminer, le lieutenant-colonel BOURDETTE indique que la trentaine de jeunes, employés à la JDC dans le cadre de leur service civique, a pour mission de recevoir les jeunes décrocheurs et d'assurer un suivi post-JDC. Un ratio est réalisé entre le nombre de jeunes reçus et le nombre de jeunes qui, après la JDC, vont vers des missions locales ou autres.

M. LESTERLIN rappelle que les amendements « JDC » ont été rejetés par le ministre, Patrick KANNER. Il souhaite que le président s'exprime sur le sujet.

Le président propose de répondre à M. LESTERLIN une fois que les dernières prises de paroles auront été réalisées.

Loïc FROHN (Unis-Cité) revient sur les propos de M. LOUIS et sur la participation des jeunes. Des ateliers sont réalisés afin de les faire participer à la question de l'engagement. Il mentionne notamment un Forum européen de la jeunesse engagée. Il souhaite également partager avec les membres du comité stratégique la volonté des jeunes. Tous sont d'accord pour créer un diplôme de l'engagement qui pourrait s'appeler « brevet de l'engagement » ou « certificat de qualification de l'engagement ». Pour les jeunes qui exercent le service civique alors qu'ils n'ont pas de diplôme, ressortir avec un diplôme serait valorisant.

Loïc FROHN évoque également une application interassociations qui réunirait les services de l'agence du service civique, les jeunes anciens volontaires en service civique et les associations. Cette application permettrait de trouver les missions disponibles, par exemple, et proposerait un réseau afin de communiquer.

Loïc FROHN rappelle ensuite la demande forte en ce qui concerne la formation des tuteurs, ainsi que d'un système de parrainage entre les anciens volontaires et les volontaires actuels.

Enfin, Loïc FROHN rappelle qu'il avait été question de créer une « maison de l'engagement », avec au moins une personne référente qui pourrait conseiller les jeunes ayant envie de s'engager par rapport à leurs besoins et leurs contraintes. Aujourd'hui, de nombreux jeunes postulent, mais ne disposent pas de l'ensemble des informations. En conséquence, ils retirent leur candidature car les informations qui leur sont transmises sont incompatibles avec leurs contraintes.

Par ailleurs, une réunion de jeunes volontaires a été organisée récemment, pour laquelle Loïc FROHN n'a cependant eu aucun retour. Il aimerait que cette réunion soit évoquée. Il a noté une réelle volonté de la part des jeunes de bénéficier d'un système de double tutorat, avec un tuteur extérieur à la mission, et de vouloir ouvrir davantage le service civique aux jeunes en situation de handicap.

En dernier lieu, Loïc FROHN souhaite revenir sur le post-service civique, dont certains jeunes volontaires se méfient. S'agissant de l'Institut de l'engagement, il craint que les bons projets soient mis en avant au détriment des moins bons. Il serait intéressant qu'un suivi de l'ensemble des engagés soit obligatoirement effectué pendant six mois après la fin du service civique. Toutefois, Loïc FROHN affirme avoir conscience que, de sa position, il ne maîtrise pas l'ensemble des contraintes. Malgré tout, il souhaitait prendre la parole au nom des jeunes et remercie le comité stratégique de l'avoir laissé s'exprimer.

Applaudissements.

Le président remercie M. FROHN pour son intervention, et cède la parole à Mme de MAZANCOURT pour un droit de réponse.

Mme de MAZANCOURT déclare être fière que l'Institut ait été mentionné à plusieurs reprises dans le discours de Loïc FROHN. Elle revient cependant sur la procédure d'admission à l'Institut. Il n'est en effet pas question de faire une distinction entre des bons projets et des mauvais. En revanche, chaque candidat est invité à parler de lui, de son service civique et de son projet. Ensuite, l'Institut tente de repérer les jeunes qui présentent un projet correspondant à leur potentiel, mais qui auraient sans doute du mal à le mener à bien sans l'aide de l'Institut, parce qu'ils n'ont ni les diplômes, ni le réseau, ni les moyens financiers. Mme de MAZANCOURT répète qu'il n'y a pas de bons ou de mauvais projets. Pour exemple, l'une des dernières promotions de l'Institut regroupait une jeune femme souhaitant être bergère-vachère, un jeune homme désireux d'effectuer un Master à Sciences Po, une jeune femme qui voulait créer un refuge pour reptiles abandonnés, et un jeune homme dont le projet était de créer une société de livraison de sushis-makis végétariens.

Mme de MAZANCOURT affirme que les jeunes doivent surtout avoir un projet, et l'envie de le mener à bien. Il est alors étudié avec des lauréats. C'est la raison pour laquelle Mme de MAZANCOURT a suggéré qu'aux orientations budgétaires, un point soit ajouté sur la préparation aux projets d'avenir, car celle-ci est essentielle. L'objectif est à la fois de travailler sur le projet lui-même et de n'omettre aucune étape indispensable à sa concrétisation. Traduit dans le jeu de l'oie proposé par M. SAPIN, un oubli (de remplir le dossier CROUS, de s'inscrire à Pôle Emploi etc.) reviendrait en effet à tomber sur la case « blocage » (que puis-je faire ?). Il est important que les jeunes évitent ces difficultés pour parvenir à sortir du service civique.

Mme de MAZANCOURT rappelle que le service civique n'est pas un dispositif d'insertion professionnelle. L'institution de l'engagement ne valorise pas, en effet, les compétences acquises pendant sa réalisation, tant il est compliqué de définir ce qu'est un « bon service civique » mais surtout d'en prédire les conséquences. Le « bon service civique » est-il celui qui permettra au volontaire d'acquérir des compétences à partir desquelles il pourra exercer son métier ensuite ? Répondre par l'affirmative à cette question risque de faire perdre les notions essentielles d'engagement et de citoyenneté. Le plus important est donc que le jeune affirme une envie et un potentiel, bien qu'il puisse se retrouver bloqué par certaines situations, notamment de handicap. Mme de MAZANCOURT ajoute que les jeunes handicapés en service civique sont d'ailleurs plus nombreux que les chiffres ne veulent bien le dire. Certains jeunes n'ont en effet pas déclaré leur handicap et n'ont jamais demandé à bénéficier d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Mme de MAZANCOURT espère avoir répondu aux questionnements de MM. SAPIN et FROHN. En dernier lieu, elle ajoute que l'Institut examine le profil des lauréats par rapport à l'ensemble des candidats. L'objectif est de vérifier que la procédure d'admission ne soit pas discriminante sur des points tels que le niveau de diplôme, le sexe, l'origine géographique etc. Les résultats montrent que la proportion de diplômés et de non diplômés est la même parmi les jeunes qui remplissent un dossier de candidature sans aller au bout de leur démarche, parmi les jeunes qui candidaient ou encore parmi les lauréats.

Loïc FROHN souhaite revenir sur son intervention. Il considère que le problème n'est pas le projet, mais bien le dossier de candidature.

Mme de MAZANCOURT rappelle que tous les jeunes ont le droit de se faire aider pour remplir le dossier de candidature. Celui-ci pouvant d'ailleurs être complété en ligne et à distance, rien ne prouve que c'est bien le candidat qui a mené cette procédure. De toutes les façons, peu importe la manière dont le dossier est rédigé, seul le fond compte. Mme de MAZANCOURT suggère enfin que des tuteurs aident les jeunes à remplir leur dossier.

Le président remercie l'ensemble des intervenants. Il propose ensuite de répondre aux remarques, observations, propositions et questions, avec l'aide de Mme PAOLETTI. Certaines interrogations – toutes étant de très haut niveau et extrêmement riches – ne pourront cependant obtenir de réponse. Il ajoute que le terme qui traduit le mieux l'ensemble des interventions est celui de l'exigence. Pour sa part, il assume cette dernière et est heureux qu'elle soit portée collectivement. En tout état de cause, il tentera de répondre en se montrant à la hauteur de cette exigence.

Le président cède la parole à Mme PAOLETTI.

Mme PAOLETTI convient qu'il est compliqué de proposer, dans un même exercice, des orientations stratégiques et synthétiques tout en en conservant la richesse. Elle comprend les points de frustration, en dépit des échanges tenus lors de la réunion préparatoire, qu'elle a essayé de retranscrire, parfois maladroitement. De fait, s'il n'est pas toujours aisé de tout expliquer, l'important est que les membres du comité stratégique se soient compris. Mme PAOLETTI estime que le consensus est général sur la volonté de faire. La question se pose sur la manière d'y parvenir, et dans quel ordre. Les personnes présentes autour de la table depuis six ans savent que certains sujets sont évoqués depuis le même nombre d'années.

Mme PAOLETTI propose de renforcer la note sur les orientations stratégiques 2017 par un certain nombre de points manquants, mais non pas la totalité. En effet, il est important que, derrière des items, soit rédigé ce que l'agence du service civique souhaite mettre en œuvre.

Dans le premier axe, sur le premier item, Mme PAOLETTI entend bien le besoin d'ajouter la notion de coordination des acteurs locaux ou des ressources locales. Il s'agit d'affirmer que sur le territoire, il existe des intermédiations et que l'objectif est qu'elles s'organisent sur le territoire.

L'agence du service civique est par ailleurs d'autant plus sensible à la dimension européenne qu'elle est maintenant associée à Erasmus+ et qu'elle aurait tort de se priver de la ressource qu'il représente. La dimension européenne et internationale peut donc être ajoutée.

Sur le point suivant (Permettre l'accès de tous les jeunes qui le souhaitent au service civique), Mme PAOLETTI propose de ne pas détailler les publics ; en effet, et même si tous sont représentés dans l'esprit, l'exhaustivité est impossible et une catégorie d'entre eux sera toujours immanquablement oubliée.

Mme PAOLETTI confirme ensuite que la notion de frein à la candidature manque et peut être rajoutée, ce sujet ayant été soulevé à plusieurs reprises. Cette notion recouvrira les propos tenus sur les curriculum vitae, les offres de missions, etc.

Sur la qualité, l'idée de l'offre d'accompagnement a été sans doute inscrite de manière trop technocratique. Il est indispensable de rappeler que dans les organismes, à tous les niveaux, les tuteurs ne sont pas les seuls points de contact avec le jeune. L'information doit donc être mieux partagée et tous les niveaux d'une organisation doivent être sensibilisés, que ce soit par des formations, de la communication interne, etc. afin d'être dans cette logique de qualité générale.

Mme PAOLETTI suggère par ailleurs d'ajouter que le rassemblement concourt bien à l'objectif de mixité. Il peut se faire à l'intérieur de l'organisme choisi ou avec d'autres.

Mme PAOLETTI indique avoir également tenté de résumer les échanges riches sur la motivation des jeunes à travers le point qui est « sensibiliser les jeunes candidats au service civique au sens de leur engagement à venir ». Cette rédaction traduit, de manière beaucoup plus timorée que ne l'avait fait M. SAPIN, la nécessité de mener un travail en amont pour renouveler la motivation des candidats qui se présentent.

Concernant les établissements d'enseignement, Mme PAOLETTI propose d'essayer de trouver une formulation qui permette de recouvrir l'ensemble des enseignements.

En outre, Mme PAOLETTI admet qu'il manque la notion de communauté des anciens. Par rapport à ce qui a été dit de faire connaître le volontariat qui est au cœur du service civique, ou les valeurs que portent le service civique, Mme PAOLETTI indique que le point « faire connaître l'ambition du service civique à l'ensemble de la société » est relativement nouveau. Auparavant, l'agence focalisait davantage sur le développement et la quantité. Mme PAOLETTI affirme qu'en 2017, l'agence doit absolument faire connaître ses actions en précisant pourquoi elles sont spécifiques.

Mme PAOLETTI confirme ensuite que la coquille proposition/projet de loi sera corrigée, à la demande de M. LESTERLIN.

Sur les organismes d'accueil, premiers responsables du contrôle de la qualité, l'un des objectifs est de faire en sorte qu'avec plus de 6 500 organismes agréés, des grands réseaux d'intermédiation et plusieurs milliers de volontaires, l'Agence du service civique ne puisse venir qu'en second rideau dans le contrôle de la qualité, et notamment après des démarches qualité inscrites dans les projets. Mme PAOLETTI propose donc de supprimer le terme « contrôle » afin que les organismes d'accueil soient bien les premiers responsables de la qualité. Il leur revient d'ailleurs de trouver les moyens, l'agence n'intervenant qu'en contrôle des *processes*, ou lors d'un contrôle ponctuel des difficultés.

Mme PAOLETTI considère également indispensable que la notion de procédure de réclamation et de médiation soit citée. Il n'est en effet pas normal qu'un volontaire confronté à des difficultés tombe sur un répondeur téléphonique. L'agence doit trouver le moyen de récolter ces réclamations de manière beaucoup plus réactive.

Mme PAOLETTI laisse par ailleurs le soin à M. SAPIN d'organiser le groupe de travail sur la création du « jeu de l'oie », s'il le souhaite, mais ne l'inscrira pas dans les orientations stratégiques, sauf si les membres du comité stratégique le demandent.

Sur les activités d'évaluation, Mme PAOLETTI convient que sa formule était relativement paresseuse, mais note que l'agence s'est renforcée sur ce point spécifique. Elle observe également que la notion de participation des jeunes n'apparaît pas et propose de l'intégrer.

Mme PAOLETTI confirme ensuite que l'agence travaille sur le point des freins administratifs tels que les visas étudiants. A ce titre, il est regrettable que la loi ne cite pas le bon titre des visas étudiants. Des freins administratifs émergent quoi qu'il en soit, parce que les visas ne sont pas les bons ou en raison d'incompréhensions. Mme PAOLETTI propose d'éliminer tout ce qui peut l'être administrativement parlant.

Mme PAOLETTI rend la parole au président afin qu'il apporte un certain nombre d'autres réponses d'ordre plus stratégique.

S'agissant du monde rural et des territoires d'outre-mer, le président souhaite donner une position de principe : le discours tenu sur le service civique doit être essentiellement fondé sur l'universalité de ce dernier. Il convient, dès lors, d'être très vigilant à ne pas tenir de discours catégoriel et à ne pas entamer l'image d'universalité du service civique, qui n'est pas une démarche d'insertion. Le service civique n'est par ailleurs pas destiné à tel ou tel public, mais est ouvert à tous. Cette affirmation est vraiment le cœur du discours qui doit être tenu en commun. Pour autant, elle ne signifie pas que l'agence n'est pas, en pratique, attentive aux difficultés particulières rencontrées par certains publics, ou à des zones géographiques. La situation des jeunes en situation de handicap a notamment été évoquée. Le président a lui-même pris plusieurs contacts avec des associations de jeunes en situation de handicap. Par ailleurs, des jeunes sont en service civique mais ne sont pas reconnus travailleurs handicapés. En conséquence, les statistiques relatives à ce public sont erronées. Le phénomène d'autocensure a été abordé également, certains jeunes en situation de handicap estimant que

le service civique n'est pas fait pour eux. Un travail de conviction doit être mené auprès d'eux, mais également auprès des familles. En effet, bien souvent, ce sont elles qui surprotègent leur enfant et craignent qu'il soit trop exposé. Ce travail de conviction est donc important et doit être poursuivi, y compris au niveau de la communication.

S'agissant du monde rural, le président a commencé à prendre un certain nombre de contacts avec le MRJC, l'association des Maires ruraux, etc. Une réunion spécifique sur ce point sera organisée au début de l'année 2017, une fois qu'auront été réunis les matériaux de retour d'expérience à partir desquels des propositions concrètes pourront être rédigées.

Le président souhaite également évoquer les questions de substitution à l'emploi et d'innovation sociale. Il estime que la notion d'innovation sociale inscrite dans le document d'orientations stratégiques propose, afin de lutter contre la substitution à l'emploi, de favoriser autant que possible le développement de missions inhérentes à des enjeux innovants et sortant des sentiers battus. Le président confirme qu'effectuer des missions de service civique sortant de la routine des organismes d'accueil paraît en effet être la meilleure façon de décourager la substitution à l'emploi. Sur ce point, s'il lui paraît indispensable de développer l'accueil de jeunes volontaires en service civique dans les collectivités territoriales – qui ne représentent cette année que 8 % des missions –, les visites de terrain qu'il a pu effectuer l'ont convaincu que la co-construction des projets de mission par les collectivités et les associations est une réelle opportunité. C'est en effet dans les co-constructions qu'apparaissent les projets les plus innovants. Le président explique notamment s'être rendu sur l'île de la Réunion, la semaine précédant le comité stratégique. Il a pu observer l'intensité de la mobilisation des collectivités de l'île, traduite par de nombreuses missions tout à fait spectaculaires, un engagement collectif des associations et des collectivités, ainsi que des projets réellement intéressants. Pour autant, compte tenu de la démographie et du taux de chômage des jeunes sur l'île, le service civique ne répondra pas à l'ensemble des problèmes. La question de l'accès à l'emploi est en effet extrêmement pesante sur ce territoire et constitue une réelle difficulté.

Le président indique ensuite ne pas s'opposer à la création d'une charte du service civique, qui permettrait de donner de la lisibilité à ses valeurs. Il propose d'examiner ce point. Actuellement, l'élaboration de la charte de la réserve civique retient toute son attention. Il considère en effet que la charte est précisément l'occasion de mettre en regard l'affirmation de principes qui peuvent apparaître comme abstraits et la façon dont ils sont déclinés de manière plus concrète.

Le président affirme par ailleurs son intérêt, au-delà du sondage sur l'après-service civique dont l'agence aura les résultats en début d'année prochaine, pour la réalisation d'une étude de l'impact social du service civique. Il en fera la proposition à l'INJEP afin qu'un appel à projets soit lancé auprès des chercheurs et que ces derniers travaillent sur le sujet. Le président apprécie notamment l'excellente initiative que représente cette démarche.

Le président revient ensuite sur l'interpellation de M. LESTERLIN relative à l'articulation entre, d'une part, les missions du président de l'agence et celles du Haut-commissaire à l'engagement civique, d'autre part les deux autres chantiers que lui-même pilote (la JDC et la réserve civique). Le président précise qu'il travaille depuis le début et en permanence avec le souci de la continuité, de la cohérence et de la lisibilité des parcours d'engagement, en intégrant l'avant-service civique, le service civique et son articulation avec la réserve. Le travail d'élaboration et de concertation est en cours. Le président sera en mesure de communiquer au comité stratégique des éléments plus précis, probablement lors de sa prochaine réunion.

Par ailleurs, l'Agence travaille actuellement sur un schéma prévoyant le dédoublement de la journée de défense et de citoyenneté. Les deux journées ne se suivront pas car il est difficile d'héberger les jeunes. Il est en outre relativement aisé de s'organiser sur une journée, d'autant que le coût de cette dernière peut être chiffré. En revanche, réaliser l'articulation fine entre les deux jours de JDC et le parcours citoyen d'une part, l'enseignement moral et civique et celui de défense d'autre part, de manière à répartir la charge, nécessitera davantage de travail. La difficulté réside dans le fait que tous les intervenants souhaitent faire passer leur message lors de la journée de défense et de citoyenneté, ce moment exceptionnel qui rassemble tous les

jeunes. Le président explique d'ailleurs avoir récemment assisté à une de ces journées. Il en est ressorti avec l'impression d'un trop plein d'informations. Il lui paraît impossible, pour sa part, de mémoriser l'ensemble de ce qui est dit aux jeunes. Chaque séquence est par ailleurs prévue pour durer entre 5 et 15 minutes, un délai insuffisant pour traiter certains sujets, comme la géopolitique de la France. Les contenus qui passent dans la journée de défense et de citoyenneté doivent par conséquent être rééquilibrés.

Le président ajoute que l'Agence travaille à la conception d'ensemble du parcours d'éducation civique et citoyenne et du parcours d'engagement des jeunes, notamment à des propositions et des formats d'initiation à l'engagement citoyen pour les jeunes avant l'âge du service civique et avant 16 ans. En effet, des demandes se font jour à ce sujet. Des expériences réalisées avec des collégiens ont d'ailleurs donné des résultats extrêmement intéressants.

Le président indique ensuite qu'il vient de lancer, dans chaque département, la création d'un groupe de travail de sorte que soient étudiées – avec les collectivités territoriales, les services de l'Etat et les associations – les missions de la réserve. L'objectif est que chacun puisse disposer d'un calendrier de missions dès l'annonce de l'ouverture de la réserve civique. Au début de l'année 2017 et dans chaque département, ce calendrier de missions devra ainsi être proposé aux personnes qui viendront dans la réserve, de manière à ce qu'elles puissent immédiatement être informées des détails des missions proposées, notamment s'agissant de leur nature, de leur durée et de leurs enjeux. Ces missions pourront alors démarrer dès que nécessaire. Bien entendu, les jeunes volontaires en service civique ont vocation à devenir des réservistes, les réservistes ayant eux-mêmes vocation à participer à la formation civique et citoyenne, ainsi qu'à la formation au sens général du terme.

Le président précise qu'une continuité se fera entre les deux dispositifs. A ce titre, et pour appuyer sur la notion de continuité, il rappelle qu'il avait personnellement insisté pour que la réserve citoyenne soit rebaptisée « réserve civique ». Les membres du comité stratégique ont eux-mêmes appuyé, dans leurs interventions, sur la nécessité d'un pilotage de proximité, ainsi que sur le rôle du comité de pilotage départemental du service civique. Le président estime d'ailleurs probable que ces deux comités de pilotage seront composés des mêmes acteurs, à quelques nuances près, d'autant que les enjeux et les valeurs sont identiques.

Depuis deux ans, l'Etat réalise tout un travail de propositions d'ouverture et d'offres d'engagement en direction de la garde nationale, des réserves citoyennes, de la réserve civique, du service civique, etc. Cette profusion a cependant pour corollaire une augmentation de la confusion de l'offre. Pour le début de l'année 2017, l'Agence a donc l'impératif absolu de communiquer sur le parcours d'engagement de manière à le rendre plus lisible pour les citoyens. Cette communication – qui est à la fois un objectif et une difficulté à surmonter – constituera l'un des premiers chantiers de l'Agence. Celle-ci devra ainsi créer différentes étapes et différents dispositifs d'engagement des institutions reconnues. Cette expression doit être affirmée. Elle porte une ambition qui est de dire que l'engagement – au même titre que la scolarité obligatoire, la protection sociale, le droit de vote et toutes les étapes de la vie du citoyen – doit trouver sa place parmi les institutions de la République. La manière dont le président de la République, le Gouvernement et les Parlementaires ont développé la place de l'engagement après les attentats de 2015, constitue la réponse de fond. Ainsi, la société française, qui doit faire face à un risque de fragmentation, développe des outils de défense ; ce faisant, elle doit donner une place essentielle à l'engagement des citoyens. En poussant cette logique jusqu'au bout, le volontariat du service civique doit être défendu sans faire de concession. L'engagement citoyen, sous toutes ses formes, et dans toutes ses étapes du parcours du citoyen, est la réponse du XXI^e siècle aux besoins de levée en masse. Cette levée en masse, jadis, consistait en le service militaire obligatoire, parce que la France avait besoin d'envoyer de nombreux fantassins dans la boue pour faire la guerre. Au XXI^e siècle, les besoins sont différents. Pour développer la capacité de résilience ou encore celle d'innovation de la société, la France a besoin de citoyens à engager, quelles que soient la diversité de leurs compétences et la diversité des modes d'engagement.

Le président affirme que la création d'un service civique obligatoire tuerait la dynamique de l'engagement. Cette conviction est partagée par l'ensemble des membres du comité stratégique qui se sont exprimés sur le sujet. La finalité politique est la force de l'engagement, et non le fait de forcer les jeunes à effectuer un service obligatoire. La réponse est bien le service universel. Les jeunes citoyens, parce que le service civique sera devenu une institution reconnue et une habitude, bénéficieront de propositions d'engagement par lesquelles il leur deviendra difficile de ne pas passer. Pour ce faire, il convient de garder absolument la dimension volontaire du moment et de la forme de l'engagement afin que ce dernier puisse prendre toute sa force. Un jeune volontaire est reconnu en tant que tel dès qu'il est accueilli. Sa contribution à l'œuvre commune est dès lors attendue. En tout état de cause, la manière dont sera perçu l'engagement sera bien différente si une personne se voit proposer de contribuer à l'œuvre commune ou si on exige d'elle qu'elle satisfasse à une obligation d'engagement. Le rapport avec les citoyens a donc totalement changé. L'ensemble des acteurs du service civique sont aujourd'hui capables de porter le message relatif à l'engagement. En conséquence, plus le service civique sera développé, plus la force de conviction sur la nécessité du caractère volontaire du service civique sera portée. Le président considère que l'agence a les moyens de mener un débat sur cette importance et de la faire prévaloir.

M. LESTERLIN demande pourquoi, dès lors, la logique de l'articulation entre le parcours citoyen à l'école, le service civique et la réserve civique, n'apparaît pas dans le projet de loi. Le Gouvernement semble en effet avoir refusé de l'y faire figurer.

Mme DAAM répond que les députés ont proposé de mettre en place dans la loi une « ardente obligation » qui, objectivement, ne signifiait pas grand-chose. Le projet de loi a essayé de définir les moyens de valoriser la réserve civique. Le président travaille ainsi sur une instruction à destination des préfets, avec l'espoir de tirer les conséquences de l'expérimentation menée du côté de l'Education nationale et faire en sorte d'avoir un outil qui soit pleinement opérationnel au début de l'année 2017. Les contrepoids ont été évoqués avec la gouvernance locale, qui associe les volontaires du service civique. Les jeunes sont inscrits dans la gouvernance locale et participent au même titre que les préfets, les associations ou les collectivités. Les jeunes volontaires sont représentés dans une instance de gouvernance locale. Mme DAAM affirme que l'objectif est de ne pas calquer un dispositif venu de l'administration centrale vers les territoires. Il s'agira que le préfet fasse en sorte que tout se passe pour le mieux. Mme DAAM espère avoir apporté une première réponse à l'interrogation de M. LESTERLIN. Elle ajoute que la priorité, pour la suite, a toujours été de faire en sorte de valoriser l'esprit du service civique et son caractère volontaire. Cet élément sera maintenu, quelles que soient les vicissitudes politiques qui pourraient subvenir.

Mme DAAM rappelle enfin que le service civique a été créé sous un gouvernement de droite et a perduré sous un gouvernement de gauche. Elle considère qu'à ce titre, il est un élément « transpartisan ».

Le président remercie Mme DAAM de défendre la position d'un gouvernement disparu mais qui ne tardera sans doute pas à ressusciter.

Le président souhaite ajouter un dernier point très important sur tout ce qui concerne l'après-service civique. Il considère ainsi que l'agence doit mettre ce sujet dans les priorités stratégiques de l'année 2017. Cet impératif demande de développer considérablement le dialogue avec les conseils régionaux, qui ne semblent cependant pas en état de le mener pour l'instant. En effet, ils sont très accaparés par leurs propres remises en ordre, compte tenu du redécoupage et de la fusion des régions. Les conseils régionaux ont cependant la compétence du service public et de l'orientation. Le président s'estime frappé, où qu'il aille, lorsqu'il parle avec de jeunes volontaires, de voir la manière dont ces derniers se sont emparés du service civique pour en faire un outil d'orientation. Le terme « d'instrumentalisation » du service civique ne lui semble pas trop fort, à ce titre.

En conséquence, la vigilance de l'Agence du service civique doit porter sur le maintien de l'équilibre entre la dimension « engagement citoyen » et la dimension « orientation

professionnelle », et non « insertion professionnelle ». Le président répète qu'il rencontre de nombreux volontaires qui disent exercer le service civique car ils souhaitent tester leur motivation. Leur manière de prendre en main l'orientation, comme le fruit d'une expérience et non le fruit d'une prescription adressée par l'institution orientante, est un vrai changement d'équilibre de la démarche d'orientation. Le président souhaite travailler sur ce point et accompagner la manière dont les jeunes s'approprient le service civique, en développant avec les partenaires des propositions sur les suites à donner.

Le président ne mésestime pas du tout, globalement et pour l'ensemble des sujets, la nécessité de dégager davantage de moyens d'accompagnement. Le terme « accompagnement » est, d'ailleurs un mot-valise qui recouvre la formation des tuteurs et celles des organismes d'accueil, ainsi que le contrôle, l'organisation de rassemblements de jeunes volontaires et d'opérations de campagne communes à l'ensemble des jeunes volontaires d'un territoire pour leur donner de la visibilité.

Aujourd'hui, et malgré les 50 ETP évoqués par Mme PAOLETTI, l'agence ne dispose pas de suffisamment de moyens pour mener à bien cet accompagnement. Le président réalisera un travail de chiffrage des besoins en la matière. Il plaidera auprès du gouvernement pour que, progressivement, sur des objectifs très concrets et avec une trajectoire budgétaire parfaitement maîtrisée, l'Agence puisse dégager des moyens pour développer cet accompagnement. L'Agence ne peut en effet raisonnablement prétendre aller vers un service civique universel, avec 300 ou 400 000 jeunes volontaires, si l'échelle de l'accompagnement n'est pas soutenue. Les effectifs de l'agence n'augmenteront pas en proportion du nombre de jeunes volontaires, mais l'agence devra développer un réseau d'agents d'accompagnement dans les services de l'Etat, mais aussi dans les réseaux des structures associatives qui accompagnent l'agence et avec les opérateurs historiques que sont La Ligue, Unis-Cité et quelques autres. Le président confirme que le chantier sera engagé au cours de l'année 2017.

Le président donne la parole à Mme TRELLU-KANE pour une dernière intervention.

Mme TRELLU-KANE rappelle que ce comité stratégique est le dernier auquel assiste Mme PAOLETTI. Elle tient à saluer le travail incroyable réalisé par l'Agence du service civique sous la direction de celle-ci.

Applaudissements.

Mme TRELLU-KANE souhaite à Mme PAOLETTI un beau second bébé et une longue vie professionnelle en espérant qu'elle reste dans la communauté militante du service civique, ce dont elle ne doute pas.

Le président remercie Mme TRELLU-KANE et M. LOUIS, ainsi que l'ensemble des participants. Il clôt la séance en souhaitant à tous une bonne fin de journée.

—